

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/60 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151
Intégration au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
(PMBE) des dispositifs d'intervention du Conseil Général en
faveur des sorties d'exploitation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- complète les dispositifs existants d'aide du Département au secteur agricole et adopte les critères et taux tels que détaillés en annexe
- autorise son président à solliciter auprès du Préfet du Bas-Rhin l'ouverture du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) aux filières d'élevage de volailles, lapins et porcins, ainsi que la possibilité de financer dans le cadre du PMBE l'investissement en vue de l'alimentation en eau et en électricité des exploitations pour toutes les filières éligibles, selon les modalités adoptées par le Conseil Général.

Il rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour décider de l'attribution des subventions relevant des dispositifs d'aide à la sortie des exploitations agricoles.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-72698-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 31/10/12